



contrat de mariage te patrimoine familial

Par **chateaufort**, le **07/10/2008** à **13:58**

Bonjour,

Ma soeur souhaite se marier. Nos parents sont opposés à ce mariage car le père de son ami est en situation précaire. Mes parents ont travaillé dur toute leur vie et ont bien géré leur patrimoine. L'idée que le fruit de leur travail profite à cette personne qui n'a pas su gérer sa vie leur est insupportable. Ils refusent que l'héritage qu'ils lègueront à ma soeur serve à financer les vieux jours de cet homme.

Juridiquement, existe-t-il une solution pour que nos parents soient rassurés et acceptent ce mariage ?

Merci pour votre aide. Merci pour elle.

Par **jeetendra**, le **07/10/2008** à **14:03**

bonjour, juridiquement je ne vois pas comment vos parents pourront s'opposer au mariage de votre soeur si elle est adulte, cordialement